

**Opération Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité -  
Etat d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 30 mai 2007 -  
Additif à la délibération du 5 juillet 2007 -  
Signature de l'avenant n° 3 à la Convention Publique d'Aménagement**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur actant d'une augmentation de la participation de la Ville à hauteur de 710 K€ par rapport au bilan prévisionnel de juin 2006, compensée pour partie par les recettes exceptionnelles de remboursement de TVA résultant de l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 6/10/2005 qui place les participations d'équilibre hors champ de la TVA.

Cette délibération comporte toutefois une omission, à savoir l'habilitation explicite donnée au Maire d'acter les termes de la délibération par la signature d'un avenant n° 3 à intervenir avec la SEDD.

Sur observation du comptable public, il y a donc lieu de procéder à cette modification formelle et d'ajouter cette disposition.

Par conséquent en sus des décisions prises dans la délibération du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 à la Convention Publique d'Aménagement faisant état de l'évolution de la participation financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire, M. LOYAT et M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.*